

Délibération municipale : Subventions et aides en nature versées aux Associations en 2021

ASSOCIATIONS	SUBVENTIONS NUMÉRIRES	AIDES EN NATURE		TOTAL
		Services et fluides*	Locaux ou terrains**	
SUBVENTIONS CULTURELLES				
Foyer Arts et Loisirs				49 187 €
fonctionnement	23 000 €	22 344 €	2 768 €	
périscolaire (à ajuster en juin selon le réalisé)	1 075 €	- €	- €	- €
Casamaures d'hier et d'Aujourd'hui				4 000 €
fonctionnement	3 000 €	- €	- €	
exceptionnelle	1 000 €	- €	- €	- €
Association familiale de Saint-Martin-le-Vinoux	2 000 €	6 692 €	2 987 €	11 679 €
SUBVENTIONS SPORTIVES				
Amicale Laïque de Saint-Martin-le-Vinoux	4 000 €	25 831 €	18 792 €	48 623 €
Vélo-club Saint-Martin-le-Vinoux	600 €	324 €	145 €	1 069 €
Cercle des pêcheurs de Saint-Martin-le-Vinoux	150 €	- €	3 000 €	3 150 €
Serlin trail	500 €	- €	3 000 €	3 500 €
La Grue Blanche déploie ses ailes	200 €	1 467 €	566 €	2 233 €
SUBVENTIONS AUTRES				
Association Nationale des Anciens des Maquis du Grésivaudan	90 €	- €	- €	90 €
Association Nationale des Anciens Combattants de la Résistance	90 €	- €	- €	90 €
Fédération Nationale des Anciens Combattants Algérie Maroc et Tunisie	90 €	- €	- €	90 €
Association Travail et Partage	150 €	- €	- €	150 €
Jeunes Sapeurs-Pompiers de Saint-Egrève	150 €	- €	- €	150 €
TOTAL GENERAL	36 095 €	56 657 €	31 258 €	124 010 €
* Charges annuelles (année ordinaire) permettant aux associations d'exercer leurs activités (fluides, entretien, gestion, gardiennage, etc.)				
** Estimation des tarifs des locaux/terrains, s'ils devaient être loués par les associations.				